

## UNE DIRECTRICE OU UN DIRECTEUR

À TEMPS COMPLET

### CONTEXTE

La communauté d'agglomération Lannion-Trégor est située dans le département des Côtes-d'Armor, au nord de la Région Bretagne. Elle est composée de 57 communes et correspond à un territoire de 919 km<sup>2</sup>.

Lannion se situe à 3h15 de Paris en TGV et par la route à 1h45 de Rennes, 45 min de Saint-Brieuc, 1h15 de Brest, et 3h de Nantes.

Avec 103.412 habitants (INSEE 2020) Lannion-Trégor Communauté est le deuxième établissement public de coopération intercommunale du département des Côtes-d'Armor.

Labellisé « Pays d'art et d'histoire » grâce à la richesse de son patrimoine culturel bâti et immatériel, le territoire offre un cadre de vie privilégié, entre mer et campagne, et bénéficie d'une très grande vitalité culturelle du fait de la diversité du tissu associatif et d'une présence artistique importante.

Ouvert en janvier 1991, le Carré Magique est à l'origine un théâtre de ville pluridisciplinaire géré par une association de développement culturel. La place croissante des arts du cirque au sein du projet artistique et culturel de l'association a conduit cette dernière à être labellisée Pôle cirque dès 2001 puis Pôle national du Cirque en 2011. Le Carré Magique constitue à ce jour le seul Pôle national du cirque de la région Bretagne.

Répondant au cahier des charges du ministère de la Culture en termes de soutien aux arts circassiens, le Carré Magique conserve cependant une programmation pluridisciplinaire ouverte aux autres disciplines du spectacle vivant. Outre les saisons artistiques, le Carré Magique met en œuvre différents temps forts circassiens comme le festival Gare au Gorille, biennale de cirque, des programmations hors les murs, ...

Le Carré Magique est soutenu au titre de son projet artistique et culturel par Lannion-Trégor Communauté (équipement reconnu d'intérêt communautaire par transfert de la Ville de Lannion en 2005), le Département des Côtes d'Armor, la Région Bretagne et le ministère de la Culture – DRAC Bretagne.

Le Carré Magique est doté d'un budget annuel de l'ordre de 1,6 M€ et d'une équipe de 11 salariés permanents pour 10,6 ETP. Les espaces se composent d'une salle de 840 places et d'un studio de répétition de 200 m<sup>2</sup>.

### MISSIONS

Le-la Directeur-trice assure la direction du Carré Magique, Pôle national du cirque en Bretagne, dans le cadre défini par le décret du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques et de l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges du label « Pôle national du cirque ».

Dans ce cadre, elle ou il :

- **Élabore et met en œuvre un projet artistique, culturel et d'établissement** respectant le cahier des missions et des charges du label Pôle national du cirque et s'appuyant sur la note d'orientation transmise par les partenaires publics.

- **Assure le rayonnement de l'établissement sur son territoire en proximité et à l'échelle régionale et au-delà** et inscrit son action dans les réseaux professionnels afin de contribuer à une production et diffusion en phase avec les mutations écologiques et économiques.

- **Développe et entretient des partenariats** à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale en termes de soutien à la création circassienne, de mise en œuvre de résidences de territoire, de diffusion de spectacles et d'éducation artistique et culturelle.

- **Participe au dynamisme de la politique culturelle du territoire** dans un esprit de coopération avec une grande diversité d'acteurs culturels, sociaux, éducatifs.

- **Inscrit son projet dans le cadre du respect des droits culturels**, notamment par le développement d'actions culturelles orientées vers les habitants du territoire dans leur diversité.

- **Exerce une responsabilité financière, de gestion et de management** en assurant le pilotage et l'animation du projet dans l'ensemble de ses composantes humaines, financières, logistiques et de communication.

La nouvelle direction sera associée aux réflexions relatives à la préfiguration d'un nouvel équipement dédié au Carré Magique.

Les candidat-e-s devront faire la preuve d'une expérience significative de direction ou direction adjointe au sein d'un équipement culturel et d'une très bonne connaissance des arts du cirque et de leurs réseaux. Rémunération selon expérience.

### MODALITÉS DU RECRUTEMENT ET CALENDRIER

Les candidat-e-s adresseront par voie électronique un CV détaillé ainsi qu'une lettre de motivation résumant vision et pistes de développement (5 pages maximum) aux destinataires désignés ci-dessous.

Réception des candidatures au plus tard le 19 mai, minuit.

- Pré-sélection des candidat-e-s dans la semaine du 10 juin.

- Réception des projets artistiques et culturels le 25 août, minuit (rédigés sur la base d'une note d'orientation transmise par l'association).

- Entretiens : dernière semaine de septembre (le jury sera composé de représentants de l'association et des partenaires publics : EPCI, Département, Région, DRAC, État)

Prise de fonction attendue début janvier 2025.

### CONTACTS

**Association Le Carré Magique Sandrine Le Calvez, Présidente**  
[presidence@carre-magique.com](mailto:presidence@carre-magique.com)

**DGCA Valérie Deulin**  
[valerie.deulin@culture.gouv.fr](mailto:valerie.deulin@culture.gouv.fr)

**DRAC Bretagne Jean-Christophe Baudet**  
[jean-christophe.baudet@culture.gouv.fr](mailto:jean-christophe.baudet@culture.gouv.fr)

**Lannion-Trégor Communauté Maïwenn Furic**  
[maiwenn.furic@lannion-tregor.com](mailto:maiwenn.furic@lannion-tregor.com)  
[delphine.mion@lannion-tregor.com](mailto:delphine.mion@lannion-tregor.com)

**Département des Côtes d'Armor Sylvestre Roth**  
[sylvestre.roth@cotesdarmor.fr](mailto:sylvestre.roth@cotesdarmor.fr)

**Région Bretagne Élise Lebret**  
[elise.lebret@bretagne.bzh](mailto:elise.lebret@bretagne.bzh)